



Bruxelles, le 30 novembre 2015

Faiblesse persistante des taux

KBC adapte le taux des comptes d'épargne

La faiblesse persistante des taux du marché contraint KBC à réduire le taux des comptes d'épargne à partir du 8 décembre 2015.

Le taux de base du Compte d'épargne KBC diminue de 0,10% à 0,05%. La prime de fidélité reste inchangée à 0,10%.

Le taux de base des comptes d'épargne KBC-Start2Save et KBC-Start2Save4 diminue de 1% à 0,80%. La prime de fidélité est réduite de 0,30% à 0,20%.

* * *

Un compte d'épargne permet avant tout de disposer d'une réserve de liquidités à court terme. L'épargnant qui souhaite se constituer progressivement un capital - pour lui-même ou ses (petits-)enfants – optera de préférence pour KBC-Start2Save ou KBC-Start2Save4. Le rendement de ces comptes d'épargne reste intéressant malgré le niveau bas des taux.

KBC et CBC proposent en outre une large gamme d'autres solutions (d'investissement), notamment des comptes à terme, des assurances épargne et investissement, divers fonds d'investissement (éventuellement avec protection du capital ou surveillance d'un plancher) et plans d'investissement permettant aux clients d'investir systématiquement. Il va de soi que les clients peuvent faire appel à KBC pour un conseil professionnel afin de les guider dans leur choix.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
General Manager, Corporate
Communication /
porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service de presse
+ 32 2 429 65 01 Stef Leunens
+ 32 2 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax + 32 2 429 81 60
E-mail pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou peuvent être obtenus sur demande adressée par e-mail à pressofficekbc@kbc.be.

Follow us at www.twitter.com/kbc_group
